

LES ANNEXES SANITAIRES

1.	L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	1
2.	L'ASSAINISSEMENT	4
3.	LA COLLECTE ET GESTION DES DECHETS.....	8

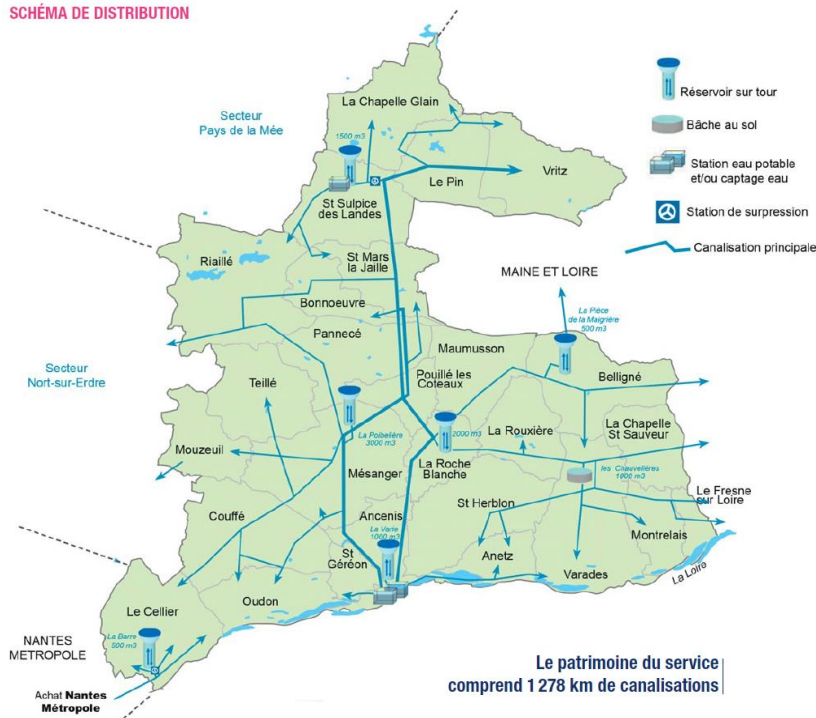
1. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A. La provenance de l'eau potable

Le service d'eau potable est géré par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) de la Région d'Ancenis et les installations sont exploitées par Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux. Le SIAEP regroupe 27 communes :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Ancenis • Couffe • Ingrandes-Le Fresne sur Loire • La Chapelle Glain • La Roche Blanche • Le Cellier • Le Pin • Loireauxence • Mésanger • Montrelais | <ul style="list-style-type: none"> • Mouzeil • Oudon • Pannecé • Pouillé Les Coteaux • Riaillé • Saint-Géréon • Teillé • Vair-sur-Loire • Vallons de l'Erdre |
|---|---|

SCHÉMA DE DISTRIBUTION



Le SIAEP de la Région d'Ancenis est principalement alimenté par :

- **l'usine de traitement d'Ancenis** (prise d'eau en Loire) avec un volume produit de 4 438 837 m³ (98%) en 2011, de 4 393 765 m³ en 2013 et de 4 567 444 m³ en 2014. L'alimentation de l'usine de traitement se fait par le captage d'eau potable à l'Île Delage. L'installation est en limite directe de la commune de Vair-sur-Loire (à proximité du lieu-dit du Planty). La commune Vair-sur-Loire est donc impactée par des périmètres de protection validés par un arrêté interpréfectoral datant du 17/10/2014 et précisés dans la partie « servitudes d'utilité publique »
- **l'unité de Saint-Sulpice-des-Landes** (forage en nappe) avec un volume produit de 84 052 m³ (2%) en 2011, de 82 433 m³ en 2013 et de 79 117 m³ en 2014.

Le volume d'eau potable produit est en légère baisse (0.6%) entre 2010 et 2011, mais est en augmentation entre 2013 et 2014 plus 3.8%. Cette augmentation se concentre exclusivement sur l'ouvrage de production d'Ancenis. L'unité de production de Saint-Sulpice-des-Landes fournit approximativement 500 m³/j.

B. La qualité de l'eau dans l'unité de distribution

D'après le dernier bilan annuel communiqué par l'Agence Régionale de Santé de la Région, datant de 2014, sur la qualité de l'eau de l'unité de distribution d'Ancenis, **l'eau est de bonne qualité et est conforme aux limites de qualité de la réglementation.**

L'ARS précise que l'eau de l'unité de distribution est de très bonne qualité bactériologique (taux de conformité 100%). Elle est conforme pour le paramètre « nitrates » (en moyenne 15 mg/l) et pour le paramètre « pesticides » (taux de conformité 100%). La teneur en fluor est faible (en moyenne 0,05 mg/l). Il s'agit d'une eau peu calcaire (en moyenne 14 °F). Elle est également conforme pour le paramètre aluminium (en moyenne 0,035 mg/l).

La commune de Vair-sur-Loire compte 1858 abonnés (851 Anetz et 1007 Saint-Herblon) au service d'alimentation en eau potable. Les deux principaux consommateurs d'eau potable sur la commune sont les entreprises **STOROPCK FRANCE et COOPHAVET.**

L'eau distribuée sur la commune de Vair-sur-Loire est de bonne qualité sanitaire. Elle a toutefois présenté des épisodes de non-conformité pour deux pesticides le metaldehyde et le metolachlore.

L'alimentation en eau potable sur la commune de Vair-sur-Loire s'établit de la façon suivante :

Gestionnaire du réseau :

Service public de distribution	ATLANTIC'EAU – REGION ANCENIS
Responsable de distribution	SCA VEOLIA EAU-CGE – S. ANCENIS
Maitre d'ouvrage	ATLANTIC'EAU
Installation	REGION ANCENIS – VE- ANCENIS

Qualité de l'eau potable :

Commune de prélèvement	ANCENIS
Date du prélèvement	28/02/2016 09h00

Caractéristiques du prélèvement – source : ministère de la santé

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (NH ₄)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Bact. Aér. Revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL		
Bact. Aér. Revivifiables à 36°-44h	2 n/mL		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	< 1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore libre	0,59 mg/LCl ₂		
Chlore total	0,67 mg/LCl ₂		
Coloration	0 mg/L Pt		≤ 15 mg/L Pt
Conductivité à 25°C	337 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Entérocoques / 100ml-MF	< 1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherischia coli / 100ml-MS	< 1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Température de l'eau	9,9 °C		≤ 25°C
Turbidité néphélométrique NFU	<0,3 NFU	≤ 1 NFU	≤ 0,5 NFU
pH	7,5 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH

Paramètres analytiques de conformité – source : ministère de la santé

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	Oui
Conformité physico-chimique	Oui
Respect des références de qualité	Oui

Conformité de l'eau potable – source : ministère de la santé

2. L'ASSAINISSEMENT

A. L'assainissement collectif

L'assainissement collectif désigne l'ensemble des moyens de collecte, transport et de traitement des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.

La commune de Vair-sur-Loire a délégué sa compétence assainissement collectif à la COMPA au 1^{er} janvier 2015. A cette date, le contrat d'affermage que la commune déléguée d'Anetz avait conclu avec VEOLIA EAU a été repris par la COMPA.

L'ensemble des ouvrages d'assainissement collectif est affermé à :

- VEOLIA EAU pour les réseaux de la commune déléguée d'Anetz, et les ouvrages de traitement (station d'épuration de la Pintaudière et filtre à sables de Méron),
- SAUR pour les réseaux de la commune déléguée de Saint-Herblon.

En 2017, le nombre d'abonnées est de 1107, ce qui représente une population estimée à 2546 habitants. En 2018, des travaux d'extension sur réseau d'assainissement ont eu lieu sur la commune déléguée d'Anetz (rue de Bretagne, de la Cave, de Vendée, de la Raffardière). Des travaux d'extension du réseau sont également prévu en fin d'année 2019 sur la commune déléguée de Saint-Herblon (rue de la Boule d'Or).

Vair-sur-Loire possède une station d'épuration par boues activées mise en service le 17 avril 2012 et desservant le bourg d'Anetz et de Saint-Herblon. Elle est implantée au lieu-dit "La Pintaudière". Sur le site de l'ancienne station d'épuration d'Anetz, il reste un bassin tampon et un poste de refoulement. Ce dernier, sert au transfert des effluents vers la station de traitement de la Pintaudière.

La capacité totale de la station d'épuration est de 4600 Equivalent Habitants (EH). Elle peut recevoir jusqu'à 830 m³ jour et traiter 276 kg de DBO₅/j. En 2015, elle a reçu 416M³/j en moyenne et 59,1 Kg de DBO₅ pour 1038 abonnés (583 sur Anetz et 455 sur Saint-Herblon). En 2017, elle a reçu 386M³/j en moyenne et 153 Kg/j de DBO₅ (soit 2554 EH). Le débit de référence est quant à lui de 1169 m³/j (percentile 95).

La commune dispose également d'un filtre à sables (station de traitement de Méron) d'une capacité de 150 EH sur la commune déléguée de Saint-Herblon.

La station d'épuration est conforme en équipement et en performance, le milieu récepteur après traitement est le ruisseau du Bernardeau.

Caractéristiques de la station d'épuration de Vair-sur-Loire.

Nom de la station	ANETZ – SAINT-HERBLON	
Date de mise en service	17/04/2012	
Maitre d'ouvrage	COMPA	
Exploitant	VEOLIA EAU – CIE GEN DES EAUX	
Capacité nominale	4600 EH	
Débit de référence	830 m3/j	
Autosurveillance	Non validé	
Filières de traitement	Eau – Boue activée faible charge Boue – Epaissement statique gravitaire	
Taille de l'agglomération en 2015	2063 EH	
Communes de l'agglomération d'assainissement	VAIR-SUR-LOIRE	
Somme des charges entrantes	2015	2063 EH
	2014	1900 EH
	2013	1900 EH
Débit entrant moyen	2017	386 m3/j
	2015	415 m3/j
	2014	512 m3/j
	2013	500 m3/j
Production de boues	2017	51 tMS/an
	2015	42 tMS/an
	2014	43 tMS/an
	2013	49 tMS/an
Zone Sensible	La Loire aval	
Sensibilité azote	Oui (Ar. du 22/02/2006)	
Sensibilité phosphore	Oui (Ar. du 22/02/2006)	
Conformité en équipement et en performance au 31/12/2016	Oui	

Source : Portail d'information sur l'assainissement communal

Avec une capacité de 4600 EH, la station d'épuration n'est pas saturée organiquement ni hydrauliquement. En 2017, sa charge maximale en entrée a été de 2554 équivalents habitants soit 55% de sa capacité.

La deuxième station d'épuration présente sur la commune a été mise en service en 2006 et dessert le hameau du Méron. Il s'agit d'une station possédant une filière de traitement des eaux par l'utilisation de filtres à sable

et d'un procédé de réduction de la production de boues. Sa capacité nominale est estimée à 150 Eq. Habitants. Le milieu récepteur après traitement est le ruisseau de la Lapinière.

Caractéristiques de la station d'épuration du Méron.

Nom de la station	SAINT-HERBLON 2 Méron	
Date de mise en service	01/06/2006	
Maitre d'ouvrage	COMPA	
Exploitant	-	
Capacité nominale	150 EH	
Débit de référence	23 m3/j	
Autosurveillance	Sans objet (non soumise)	
Filières de traitement	Eau – Filtres à sables	
Taille de l'agglomération en 2015	85 EH	
Communes de l'agglomération d'assainissement	VAIR-SUR-LOIRE	
Charge maximale en entrée	2017	55 EH
	2015	85 EH
	2014	85 EH
	2013	85 EH
Débit entrant moyen	2017	13 M3/J
	2015	10 m3/j
	2014	9 m3/j
	2013	8 m3/j
Production de boues	2017	0 Tms/AN
	2015	0 tMS/an
	2014	0 tMS/an
	2013	0 tMS/an
Zone Sensible	La Loire aval	
Sensibilité azote	Oui (Ar. du 22/02/2006)	
Sensibilité phosphore	Oui (Ar. du 22/02/2006)	
Conformité en équipement et en performance au 31/12/2016	Oui	

Source : Portail d'information sur l'assainissement communal

La station d'épuration du Méron n'est pas en saturation organiquement ni hydrauliquement.

B. L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les **installations individuelles** de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les **eaux usées traitées** sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche, etc.). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.



Schéma d'une installation individuelle. Source : MEEDM

Le service public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la COMPA assure le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif depuis 2016. Il rappelle les obligations et délais réglementaires de réhabilitation, et accompagne les usagers dans leurs démarches (informations techniques et financières).

Un diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif a été effectué sur la commune en 2007-2008. Ce diagnostic a permis d'établir un état initial des installations.

Depuis 2012, en application de la réglementation en vigueur, le SPANC procède à la deuxième étape de son action : le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif (1 contrôle de vérification de bon fonctionnement des ANC tous les 8 ans), en priorisant sur la visite des ANC les plus critiques.

La commune de Vair-sur-Loire compte 745 installations d'assainissement non collectif (ANC) sur son territoire, 555 sur la commune déléguée de Saint-Herblon et 190 sur la commune déléguée de Saint-Anetz.

Pour la commune déléguée de Saint-Herblon, en 2014, les installations diagnostiquées les plus critiques ont été visitées (soit 206 des 555 installations de la commune déléguée). 42 de ces 206 installations critiques prennent un risque sanitaire et/ou environnemental ; et doivent, à ce titre, faire l'objet d'une réhabilitation.

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) a souhaité mettre à disposition des usagers un service d'entretien et de vidange des installations d'assainissement non collectif aux usagers qui le souhaitent. Ce service n'est pas obligatoire. L'utilisateur a toute liberté de faire appel à l'entreprise agréée de son choix.

3. LA COLLECTE ET GESTION DES DECHETS

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) assure la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables). Elle a mis en place une collecte des ordures ménagères avec un système d'identification :

- soit par badge (conteneurs enterrés)
- soit par puce (bacs individuels)

La collecte des emballages ménagers recyclables s'effectue avec des sacs jaunes toutes les 2 semaines. La collecte du papier et du verre se fait en apport volontaire : c'est-à-dire que l'utilisateur se déplace jusqu'au conteneur prévu à cet effet. **La commune de Vair-sur-Loire dispose de plusieurs conteneurs pour le verre ainsi que pour le papier en apport volontaire répartis sur la commune (centre-ville et hameaux).**

La collecte des ordures ménagères s'effectue en bac individuel toutes les 2 semaines.

Les emballages recyclables sont dirigés au centre de tri de PAPREC au Rheu. Ce dernier a pour objectif de trier par catégorie les différents emballages et de les compacter. Une des étapes fondamentales du centre de tri est d'enlever les refus, c'est-à-dire tous les déchets non recyclables. **Ces refus étaient ensuite redirigés vers un centre de stockage des déchets ultimes.** À la sortie du centre de tri, les emballages ménagers recyclables sont prêts pour être acheminés chez les recycleurs. Le papier est dirigé au centre de tri qui se situe à Carquefou (44) et le verre est dirigé vers le centre de transfert ARC EN CIEL à Couëron (44) avant d'être transféré vers un verrier.

Les ordures ménagères ramassées sur les 20 communes du Pays d'Ancenis sont **traitées depuis le 14 novembre 2016 (fermeture de l'ISDND au lieu-dit « La Coutume ») par le groupement solidaire Brangeon Environnement (mandataire) et Véolia Propreté – Arc en Ciel (cotraitant). Il n'y a plus de stockage des ordures ménagères. Un quai de transfert situé à Ancenis (ZA de l'Aufresne) permet le transfert en 24h des déchets vers l'unité de valorisation énergétique située à Couëron.**

Les déchets sont désormais incinérés et permettent de produire de l'électricité, ensuite revendue à EDF. La vapeur d'eau obtenue dans le cycle d'incinération est réutilisée dans le process industriel des entreprises situées à proximité.

En outre un programme local de prévention a été approuvé par la COMPA. En effet, la COMPA avait mis en place sur la période 2009 – 2014 un programme local de prévention des déchets. Grâce à ce programme, **la baisse de tonnages d'ordures ménagères est passée de 230 kg par habitant en 2009 à 138 kg par habitant en 2014.** C'est pourquoi **un nouveau programme 2015-2020 a été mis en œuvre.**